



Recours contre un comptable

Par **bertoia19**, le **28/10/2008** à **11:57**

quels recours puis je avoir devant un comptable qui n'a effectué aucun travail concernant des solutions apportés à mon entreprise.

qui m'a fait perdre + de 30000 euros en 3 ans avec un chiffre d'affaire en hausse perpetuel, m'a donné aucun conseil pour solutionner le simple problème du taux horaire à facturer bien inférieur à la normale, aucune dépense dans mon entreprise , aucun frais, juste ce tarif horaire trop bas, j'ai a ce jour changé de comptable, pour incompétence, j'y ai laissé beaucoup d'argent , ce comptable est bien connu dans ma ville , aucun avocat sans voir mon dossier ne souhaite s'occuper de mes problèmes
merci de vos réponses cordialement

Par **juri15**, le **05/11/2008** à **15:06**

Bonjour,

Il me paraît évident qu'aucun Avocat ne vous conseillera sans voir votre dossier, car c'est impossible.

Chaque problème juridique rencontré est fonction de très nombreux paramètres et les professionnels engagent leur responsabilité lorsqu'ils donnent des conseils.

En tout état de cause, un comptable n'est un agent d'affaire ni une sorte de "coach" et sa responsabilité pourra être mise en cause s'il a failli à sa mission ou s'il est sorti du cadre de celle-ci (en donnant des conseils juridiques érronés par exemple).

Allez donc consulter un Avocat avec un dossier bien préparé, cela lui permettra de vous dire si oui ou non il y a quelque chose à faire d'un point de vue légal (cela ne sert à rien d'entreprendre une procédure vouée à l'échec).

Cordialement,
Juri15